

COUPE DE FRANCE VETERANS

Échelon départemental

Règlement

Documents de référence : Règlements fédéraux administratifs et sportifs en vigueur.

Conditions de Participation

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux licenciés dirigeant ou compétitions de la FFTT de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours. Les classements sont ceux de la saison et de la phase en cours.

3 Tableaux sont organisés :

Tableau A : Plus de 40 ans au 1er Janvier de la saison en cours (Vétérans 40-45)

Tableau B : Plus de 50 ans au 1er Janvier de la saison en cours (Vétérans 50-55)

Tableau C : Plus de 60 ans au 1er Janvier de la saison en cours (Vétérans 60 et +)

Le montant de l'inscription est fixé par l'AG du CDAM de la saison précédente, il sera facturé directement au club.

Composition des équipes :

Chaque association désigne pour chaque équipe engagée deux joueurs au minimum et quatre joueurs au maximum.

Un joueur ne peut figurer que dans une équipe. Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul étranger. Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible pour deux associations d'un même département de constituer une équipe commune à la condition que chacune de ces associations n'engage pas d'autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être inclus dans des équipes des tableaux A et B.

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être inclus dans des équipes du tableaux A.

Formule des rencontres :

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : 4 simples et un double (AX - BY - double - AY - BX).

Les parties se disputent aux meilleurs des cinq manches, la rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties.

Déroulement de la compétition :

La compétition débute en poule et se poursuit par un tableau à classement intégral.

Le Juge-Arbitre et le responsable de l'épreuve peuvent adapter cette formule en fonction du nombre d'équipes engagées.

Les balles conformes aux règles du jeu sont fournies par les joueurs.

Finalité de la compétition :

Cette compétition départementale est qualificative pour le niveau régional.

Les équipes ayant terminé premières de leur catégorie à l'échelon départemental sont qualifiées d'office.

La Ligue détermine les qualifiés supplémentaires par département au prorata des participants de chaque tableau.

Responsable de l'épreuve : Pierre BENATO : pierre.benato@cdamtt.com - 06.21.71.72.18